

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLV

LÉVIS, MARS 1939

No 3

LA FAMILLE LARUE

Guillaume de Larue

Originaire de Saint-Maclou, il passa dans la Nouvelle-France un peu avant 1663. Il fut notaire et juge de la seigneurie de Champlain. Décédé à Sainte-Anne de la Pérade le 9 janvier 1717. Son greffe qui ne comprend plus que quelques actes est conservé aux Archives judiciaires des Trois-Rivières. Hubert Larue écrivait en 1879 : « Guillaume de Larue est mon ancêtre. De lui, la maladie du notariat a passé à sa descendance comme une affection héréditaire ». En effet, on compte plus de vingt-cinq notaires parmi les descendants de Guillaume de Larue.

Joseph Montenon de Larue

Fils d'André de Montenon, receveur des droits pour le Roi en la ville de Quimpercorentin, et de Marguerite Capitaine, il passa dans la Nouvelle-France en qualité d'officier. Il fut tué dans une rencontre avec les Iroquois, près la coulée de Jean Grou, au haut de l'île de Montréal, le 2 juillet 1690. Avec lui périrent dix ou douze Français ou Canadiens. Tous furent enterrés sur le lieu même du combat. Leurs ossements furent inhumés dans le cimetière de la Pointe-aux-Trembles quatre ans plus tard, le 2 novembre 1694. Cf. *Revue Canadienne*, année 1889, article de J.-Edmond Roy.

Jean-Baptiste Larue

Né à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf) le 1er février 1765, de Augustin Larue et de Thérèse Delisle. Arpenteur

et ingénieur. En mai 1833, la Corporation de Québec retenait les services de M. Larue comme inspecteur des chemins de la ville. M. Larue se retira du service de la ville en septembre 1840 avec une pension de 100 louis. Décédé à Kamouraska le 23 novembre 1852. « Retiré des affaires depuis longtemps, M. Larue a employé ses dernières années à faire des bonnes œuvres et à méditer sur la fin de l'homme. La mort ne l'a point surpris ; il l'attendait. »

François-Xavier Larue

Notaire. Député de Hampshire de 1810 à 1814, puis de Portneuf de 1830 à 1838, à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Décédé à la Pointe-aux-Trembles le 12 juillet 1855 (92 ans). Le *Canadien* du 30 juillet 1855 donne M. Larue comme l'un des meilleurs notaires du pays.

L'abbé Olivier Larue

Né à la Pointe-aux-Trembles le 23 septembre 1798, de François Larue et de Ursule Deguise. Ordonné prêtre le 15 septembre 1826, il fut vicaire au Cap-Santé, à Yamachiche, curé de la Pointe-du-Lac puis de Gentilly. Dans cette dernière cure, il avait aussi la desserte des Bois-Francs (1836-1840). Il visita Blandford, Stanfold, Somerset et Arthabaska douze à treize fois. Ces paroisses si florissantes aujourd'hui voyaient alors le prêtre une couple de fois par année. Décédé à Québec le 18 décembre 1855. (Cf. l'abbé C.-E. Mailhiot, *Les Bois-Francs*, vol II, p. 57).

Lévi Larue

Lévi Larue fut un des plus ardents patriotes de la vallée du Richelieu, en 1837-1838. Il prit une part importante à la bataille de Saint-Denis. Habile tireur, il fut au premier rang tout le temps que dura l'engagement. Il fut blessé deux fois, la première à la hanche gauche et la seconde fois à la main.

L'hon. François-Xavier-Praxède Larue

Né à Saint-Antoine de Tilly le 2 septembre 1823, de Damase Larue et de Marie Désanges Lefebvre. Médecin à

Saint-Augustin de Portneuf. Député de Portneuf à l'Assemblée législative de Québec de 1867 à 1878. Conseiller législatif de la division de La Salle du 27 février 1885 au 29 juin 1896. Décédé à Saint-Augustin de Portneuf le 29 novembre 1902. A consulter sur l'hon. M. Larue une brochure publiée par sir James M. Lemoine, en 1895, sous le titre *Saint-Augustin de Portneuf et son médecin dévoué*, l'hon. Praxède Larue.

L'abbé Jean-Baptiste-Benoît Larue

Né à Charlieu, diocèse de Lyon, le 4 mars 1829, il entra chez les Sulpiciens en 1851, et fut ordonné prêtre le 15 août 1852, par Mgr Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, qui se trouvait de passage à Paris. M. Larue passa la même année au Canada. Il fut employé comme professeur au petit séminaire de Montréal puis au grand séminaire de la même ville. Décédé à Montréal le 12 décembre 1900. A consulter sur M. Larue, une très belle notice dans la *Semaine Religieuse de Montréal* du 22 décembre 1900.

L'abbé Raphaël Larue

Né à Saint-Denis de Richelieu le 19 octobre 1829, du mariage d'Antoine Larue et d'Antoinette Dupré. Ordonné prêtre le 27 août 1854, il fut vicaire à Sorel, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe pendant près de vingt ans, assistant-curé de Belœil puis curé de Roxton jusqu'à sa fin tragique arrivée le 18 juillet 1881. L'abbé Larue périt dans l'incendie de son presbytère. « Prêtre édifiant et dévoué, il aimait la beauté du culte et s'étudiait à l'accroître sans cesse ; il avait une prédilection toute spéciale pour le chant et la musique ».

Gilbert-H. Larue

Né au Cap Saint-Ignace le 19 septembre 1830, du mariage de Abraham Larue, notaire, et de Sophie Gervais dit Talbot. Admis au barreau le 4 février 1856, il s'établit à Québec et eut une étude très achalandée pendant plusieurs années. Décédé à Québec le 31 juillet 1886.

Hubert Larue

Né à Saint-Jean de l'Île d'Orléans le 25 mars 1833, de Nazaire Larue et de Adélaïde Roy. Médecin et homme de lettres. Professeur de chimie, de toxicologie, d'histologie et de médecine légale à l'université Laval. Décédé à Québec le 25 septembre 1881. A consulter sur le docteur Larue, l'*Opinion Publique* 13 octobre 1881, article de A.-D. de Celles. *The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery* (p. 132) ; *Nouvelles Soirées Canadiennes*, 1882, article de Faucher de Saint-Maurice (p. 12) ; l'*Opinion Publique*, 21 mars 1872, article de Placide Lépine ; Jean Du Sol, *Le Dr Hubert Larue et l'idée canadienne-française*.

Thomas-Georges Larue

Né à Saint-Jean de l'Île d'Orléans le 21 décembre 1834, de Nazaire Larue et de Adélaïde Roy. Notaire le 4 février 1856. Membre du bureau de direction de la Chambre des Notaires pendant plusieurs années. Il s'occupa aussi beaucoup d'agriculture et publia dans l'*Événement*, de Québec, une série d'articles sur ce sujet qui furent mis en brochures par le *Journal d'agriculture de Saint-Hyacinthe* et distribuées dans toute la province. Candidat pour la Chambre des Communes dans le comté de Montmorency en 1874, il fut battu par Jean Langlois. En 1878, M. Larue acceptait la charge de percepteur du revenu de l'Intérieur pour le district de Québec. Décédé à Québec le 7 février 1907. Cf. Rose, *A Cyclopaedia of Canadian Biography*.

Eleusippe Larue

Né à Saint-Antoine de Tilly le 29 juin 1835, du mariage de Damase Larue et de Marie Désanges Lefebvre, il entra dans le commerce de bonne heure et devint, en 1880, le représentant à Québec des célèbres manufacturiers de pianos Schiedmayer, de Wurtemberg, en Allemagne. Pendant près d'un quart de siècle, M. Larue fut le marchand de musique à la mode de Québec. Que de talents musicaux ses efforts et ses encouragements ont réussi à développer. Décédé à Québec le 18 novembre 1887. Frère de l'honorable F.-X.-Praxède Larue.

Léonidas Larue

Né à Saint-Jean de l'Île d'Orléans le 15 octobre 1840 de Nazaire Larue et de Adélaïde Roy. Médecin. Pendant trente ans, il fut l'un des médecins les plus en vue de Québec. Il fut secrétaire et gouverneur du Collège des Médecins pendant plusieurs années. En 1898, il acceptait la charge de curateur du musée du département de l'Instruction Publique. Décédé à Québec le 1er janvier 1904.

L'honorable Jules-Ernest Larue

Né à Québec le 7 juillet 1844, du mariage de Édouard-Wilbrod Larue, notaire, et de Louise-Badelard Panet. Il fut admis au barreau le 6 février 1866. Le 12 avril 1886, M. Larue était nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Gaspé. Deux ans plus tard, le 25 février 1888, il était transféré au district de Rimouski. Le juge Larue prit sa retraite le 1er octobre 1907. Il décéda à Québec le 26 novembre 1913.

Omer Larue

Né à Saint-Denis de Richelieu le 14 mars 1849. Il étudia la médecine à l'université Victoria, de Montréal, d'où il sortit en 1872 avec le titre de docteur en médecine. Il s'établit ensuite à Putnam, état de Connecticut, où il résida jusqu'à sa mort, moins six mois qu'il passa à Worcester, Massachusetts, en 1875. Habile médecin, le docteur Larue se fit en peu de temps une clientèle considérable. Écrivain et orateur distingué, ardent patriote, le docteur Larue devint le chef des Canadiens-français du Connecticut. Il collabora longtemps au *Travailleur* de Worcester, dont Ferdinand Gagnon, le fondateur, le tenait en haute estime. C'est le docteur Larue qui fut chargé de faire l'éloge de Ferdinand Gagnon lorsque la mort enleva ce patriote distingué aux Canadiens-français des États-Unis. Il fut un grand protecteur de sa race aux États-Unis.

Achille Larue

Né à Saint-Jean de l'Île d'Orléans le 27 septembre 1849, du mariage de Nazaire Larue et de Adélaïde Roy. Admis au

barreau le 13 janvier 1872, M. Larue exerça sa profession à Québec. Il fut député de Bellechasse à la Chambre des Communes de 1878 à 1881. M. Larue se croyant appelé à la prêtrise entra au grand séminaire de Québec, mais il en sortit au bout de trois ans et entra au palais de justice de Québec en qualité de fonctionnaire. Décédé à Québec le 21 mai 1922, à l'âge de 72 ans et 7 mois.

L'honorable Vildebon-Wincelras Larue

Né à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud le 3 octobre 1851, de Vildebon Larue et de Euphémie Bossé. Notaire le 8 mai 1873. S'établit à Québec. Le 30 juin 1896, il remplaçait au Conseil législatif son cousin, l'hon. F.-X.-P. Larue. Président de ce corps du 11 janvier 1897 au 17 juin 1897. Président de la Chambre des notaires pendant trois ans. Décédé à Québec le 23 décembre 1906. A consulter sur l'honorable V.-W. Larue la *Revue du Notariat* du 15 décembre 1900, article de J.-Edmond Roy.

Louis-Joseph-Henri Larue

Né à Québec le 19 avril 1866, de Hubert Larue et de Alphonsine Panet. Assistant-inspecteur des Postes, à Québec. Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Décédé à Québec le 21 juillet 1925. M. Larue fut le principal organisateur de la campagne de souscription faite par les Chevaliers de Colomb de Québec en faveur de l'université Laval. C'est pour reconnaître le dévouement de M. Larue que l'université Laval a désigné sous le nom de chaire Larue ses cours de littérature française. Cf. l'*Événement*, de Québec, 22 juillet 1925.

Lucien Larue

Lucien Larue était le fils du docteur Léonidas Larue, de Québec et d'Elise Guenette. Il avait toujours aimé la vie militaire et quand vint la guerre du Transvaal il fut un des premiers à s'enrôler. Il avait d'ailleurs un entraînement splendide puisqu'il avait fait un cours à l'École militaire de Saint-Jean et était lieutenant au 87^e bataillon d'infanterie

de Québec. Mais le climat du Transvaal n'était pas favorable aux Canadiens. Des douzaines de braves soldats y succombèrent aux fièvres. Lucien Larue fut atteint lui aussi de fièvres et de rhumatisme et, blessé à la bataille de Paaderberg, il décéda à l'hôpital de Cape Colony, le 24 juin 1901, juste au moment où son régiment se mettait en route pour la conquête de Pretoria. Il avait à peine vingt-cinq ans.

P.-G. R.

CHARLES BERGER

Originaire de Nancy, en France, Charles Berger était arrivé à Québec en 1852 et avait tout de suite été engagé comme professeur de français au High School et dans les principales écoles de langue anglaise. M. Berger décéda à Québec le 6 janvier 1864, à l'âge de 42 ans. M. Berger était poète et le *Canadien* publia quelques-unes de ses pièces, entr'autres *Souvenir de France* (4 juin 1852) et *Poésie* (9 juin 1852). M. Berger avait rêvé de publier un recueil de ses poésies. Dans le *Canadien* du 7 juin 1852 nous trouvons le prospectus suivant : « M. Berger, poète de l'école de Lamartine, se propose de publier par souscription un recueil de poésies entièrement inédites. L'ouvrage ne sera mis sous presse que s'il se trouve au moins 200 souscripteurs, chiffre à peu près nécessaire pour couvrir les frais d'impression. Mais l'auteur ose espérer que dans ce pays où la belle langue française est toujours aimée et si généralement parlée, sa proposition sera probablement accueillie et puissamment encouragée ». Le poète affirmait ensuite que dans toutes ses poésies il ne se rencontrait aucun vers, aucun mot, qui pouvait offenser l'oreille la plus chatouilleuse. La mère la plus scrupuleuse, disait-il, pourra en permettre la lecture à sa fille. Malgré toutes ses belles promesses les deux cents souscripteurs demandés ne se présentèrent pas, et M. Berger garda ses vers dans ses cartons. Que sont devenues les poésies de Charles Berger ?

P.-G. R.

Où sont morts les derniers Charest, seigneurs de Lauzon ?

Is.

LE PRÉTENDU CHATEAU DE MAISONNEUVE

Préparant une étude sur les prisons et les « chambres de justice » de Montréal sous le régime français, nous avons dû chercher où M. de Maisonneuve avait siégé lorsqu'il assumait la présidence du tribunal seigneurial, et, incidemment, où notre premier gouverneur avait demeuré durant les vingt-trois années de son séjour en la ville qu'il avait fondée.

Avouons, tout de suite, que nous nous sommes heurtés à une assertion fantaisiste qui se propage depuis quelques années, dont on connaît le point de départ, mais peut-être pas l'origine.

C'est le magnifique *Album du vieux Montréal*, publié par Honoré Beaugrand en 1884, qui paraît avoir lancé « l'image » qui a fait surgir l'erreur généralement adoptée, à savoir que M. de Maisonneuve avait, dès 1650, rue Saint-Paul, un château plus élégant que le deuxième séminaire des Sulpiciens, plus grand et mieux ordonné que la demeure que se fit ériger M. de Ramesay en 1705.

Le dessinateur de l'Album imagina-t-il son plan, ou en reproduisit-il un imaginé par un autre ? Qui le dira ? (1)

Quels historiens, annalistes ou chercheurs ont parlé du château de Maisonneuve avant 1884 ? Nous n'avons pu le savoir.

En 1894, l'auteur anonyme de l'*Album Souvenir de Maisonneuve* et le pasteur Borthwick, en 1897, dans *Streets of Montreal*, publièrent la photographie d'une ébauche du même château, toujours sans en indiquer la source.

* * *

S'est-on demandé, si la construction d'un édifice tel que rêvé par les artistes était chose possible durant les premières décades de Ville-Marie ?

Attribuer une telle extravagance à Paul de Chomedey n'est-ce pas méconnaître singulièrement l'homme que ses contemporains considéraient comme un saint, tant il était

(1) M. Aegidius Fauteux, président de la Société historique de Montréal, nous écrivait récemment : « Il y a des années que je cherche où sont les originaux reproduits par Beaugrand et je n'ai jamais pu y parvenir. Tout ce que j'ai pu découvrir c'est qu'ils étaient la propriété de la Société historique de Montréal. Des papiers que j'ai en mains l'attestent. Est-ce la Société qui les a prêtés à Beaugrand pour publication, et dans ce cas qu'est-ce que Beaugrand en a fait ? »

modeste, pieux, indifférent au faste et au luxe de toute sorte ; l'homme qui n'eut toujours qu'un seul valet, l'homme qui se privait pour aider les colons, qui était forcé d'accepter l'argent de Jeanne Mance pour sauver Ville-Marie, forcé également d'accepter les services de Marguerite Bourgeoys pour veiller à l'entretien de sa maigre garde-robe ? (Annales de Sœur Morin, p. 79). (1)

M. de Maisonneuve aurait pu faire fortune tout autant que les Le Moyne, les Le Ber, les Milot, tout autant que certains de ses successeurs. Au contraire il vécut solitaire « ne se souciant, non plus d'argent que de fumier » (S.M. pp. 79-80).

Avec son dédain des vanités sociales et vestimentaires (S.M. p. 83), comment M. de Maisonneuve qui s'habillait comme le plus simple habitant (S.M. p. 79) aurait-il pu concevoir le projet insensé de se bâtir un château à deux étages (rez-de-chaussée compris) avec cave et grenier ; un château ayant double rangée de neuf ouvertures, sur une façade de 70 pieds de longueur avec hautes tourelles carrées aux deux extrémités, alors que Jeanne Mance, plus « argentée » ne pouvait avoir qu'un petit hôpital de « colombages » c'est-à-dire, moitié pierre, moitié bois » (S.M. p. 117).

Comment Maisonneuve aurait-il trouvé le moyen de se construire une demeure ressemblant à certain château d'Indre-et-Loire, alors qu'il fallut trois ans pour compléter le Fort de Ville-Marie et plus encore pour terminer l'Hôtel-Dieu et le fortifier ?

Charles Le Moyne n'avait à offrir à sa jeune épouse, en 1654, qu'une maison de 40 pieds sur 24. Pourtant il était le plus riche marchand de la ville.

Après les difficultés que l'on sait, M. de Maisonneuve réussit, en 1657, à amener quatre Sulpiciens pour prendre charge du spirituel à Ville-Marie. Sans doute M. le gouverneur va les loger dans son superbe château ? Non pas, les ecclésiastiques sont obligés d'habiter dans l'Hôtel-Dieu, une modeste chambre qui leur sert à la fois, de salle d'exercice, de cuisine, de réfectoire et de dortoir. (S.M. p. 64).

Au mois d'octobre 1658, on fait creuser un puits de 5 pieds de diamètre au milieu de la cour ou place d'Armes du Fort . . . c'est pour l'isle de Montréal le premier puits . . . (Fail-

(1) Par la suite, nous indiquerons cet ouvrage par les initiales S. M.

lon II, p. 390.) L'année suivante, « trois honorables colons: Le Moyne, Le Ber et Testard de la Forest commandèrent un puits pour leur usage » . . . enfin il en est fait un autre pour l'Hôtel-Dieu. (Faillon II, p. 390).

Pourquoi M. de Maisonneuve néglige-t-il d'ordonner d'en creuser un, près de son supposé château ?

M. Louis d'Ailleboust qui a été gouverneur de la Nouvelle-France revient demeurer à Montréal avec sa femme et leurs domestiques, en 1659. Où vont-ils loger ? Dans le château vide ? Encore une fois, non. Ils vont rejoindre M. de Maisonneuve, Marguerite Bourgeoys, Lambert Closse et autres, dans le « Fort de Ville-Marie » (Faillon II, p. 192).

Mais alors, le prétendu château de M. de Maisonneuve n'existait pas ? C'est bien ce que laisse entendre l'abbé Faillon puisqu'il déclare que les Sulpiciens se firent construire un premier séminaire « en pierre » *plusieurs années après leur arrivée*. (Faillon II, p. 282).

* * *

Que ceux qui préfèrent la légende à la vérité, l'erreur à l'exactitude, ne se désolent pas ; légendes et erreurs ont la vie dure ; plusieurs leur trouvent un charme, un attrait, que l'Histoire vraie n'a pas toujours. Pour ne pas avoir examiné cette question à fond autrefois, nous-même avons cru au château du fondateur jusqu'au moment où un artiste vint nous demander une notice pour accompagner une toile qu'il venait de peindre et en laquelle il embellissait à l'excès la demeure dont l'*Album* avait reproduit la fictive façade. Croyant mériter son approbation nous résolûmes de scruter l'*Album*. Après y avoir exhumé des fautes, des contradictions ; après avoir lu et relu les ouvrages d'autrefois, après avoir étudié les plans, les manuscrits, nous refusâmes de croire à la possibilité d'un fait qui nous parut contraire à ce que nous avions pu apprendre sur les débuts de Montréal et sur la vie de son fondateur. Néanmoins, de notre opinion nouvelle, il nous semblait difficile de faire état.

* * *

Il appartenait à un historien averti de donner le coup de grâce à l'ineffable légende du château et cet historien n'est autre que Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal. Voici quelque peu de ce qu'il a écrit dans son excellente étude sur *Le vieux séminaire* (1925 pp. 7-8-9).

« Qui donc a prétendu le premier que M. de Chomedey « avait eu une maison à lui, à la place Royale ? La sœur « Morin dit que l'endroit où fut dit la messe, le premier « jour de Montréal, « a servy à bâtir la *maison* du fort de « M. de Maisonneuve, si *renommée*, et qui a subsisté jusqu'en « l'année 82 ou 83, qu'on acheva de la démolir, quoiqu'elle « ne fut qu'en bois ». La sœur n'ajoute rien d'autre chose, « et pourtant parle abondamment du Gouverneur. Quant « à Dollier de Casson, il parle de « cette maison où sont pré- « sentement logés les Ecclésiastiques qui servent cette Isle » ; « rien de plus. M. de Belmont dans son Histoire Chrono- « logique du Canada, n'en souffle pas mot, ni en 1650, ni « ailleurs » . . . « Mais où donc l'auteur du *Vieux Montréal* « a-t-il trouvé les dessins ? C'est le défaut de ce bel album « de contenir maintes reconstitutions contradictoires . . . « le compilateur imprudent a ainsi jeté plusieurs générations « dans l'erreur » . . .


* * *

Bref, le château de Maisonneuve n'aurait-il pas été le *Château de Ville-Marie*, appelé aussi, le *Château de Montréal* ou simplement le *Château* et qui n'était que le logis principal, sis à l'intérieur du fort ? Cette demeure serait restée pour un temps, la maison seigneuriale, même après le départ de M. de Chomedey, ainsi que le démontre l'acte de foy et hommage de Jeanne Mance, à la date du 26 janvier 1667 ? En ce jour, l'administratrice de l'Hôtel-Dieu accompagnée du tabellion Basset, se présente à la personne de Messire Gabriel Souart . . . supérieur des ecclésiastiques de lad' isle . . . Après s'être mise en devoir de vassale . . . elle a fait et porté les foy et hommage qu'elle est tenue rendre . . . Ledit sieur Souart a reçu lad' damoiselle . . . la dispensant pour cette fois, à cause de sa maladie . . . d'aller *au lieu dit Le Fort de Ville-Marie où elle est obligée de les rendre* . . .

En ce cas, le premier séminaire n'était pas terminé en 1667, puisque les seigneurs n'y pouvaient pas recevoir les *foi et hommage* ?

Sur ce point, comme sur la série des plans qui copient ceux de l'Album ou en différent nous reviendrons.

E.-Z. MASSICOTTE.



LETTRES DU R. P. DUPUY AU PROCUREUR GÉNÉRAL
VERRIER, A QUÉBEC

19 mars 1745.

Monsieur,

Vous avez fini la lettre dont vous m'avez honoré par un Récollet voyageur à Orange avec sa princesse veuve Monfort et moy je la commenceray par un Capucin. Par parenthèse, les capucins sont faits pour les harangues et les Récollets pour les voyages. Voici donc la harangue du P. Gardien des Capucins de Grenoble à Dom Philippe.

Mgnr, que ne puis-je vous dire comme fit autrefois Samuel à David, encore jeune berger, qu'il regneroit sur les douze tribus d'Israel, que vous regnerez sur les douze Tribus d'Italie, mais je ne puis faire que des vœux pour la prospérité de vos armes et ils sont assez sincères pour que si Le Goliat des Alpes s'oppose encore à votre passage ce Roy de neige fonde devant le soleil de vôtre Altesse.

Au Roy. Capucins fondez devant ce soleil.

Pars Louis il est tems de dissiper l'orage

L'on abuse de tes sages delais

L'ennemi ne cherchoit qu'à grossir le nuage

Qui dérobe a nos yeux La victoire et La paix

Puisqu'on te force enfin d'épouvanter la terre

Fais briller partout tes éclairs.

Et par Les coups de ton tonnerre

Écrase la discorde et calme L'univers.

Voicy, Mr., deux ou trois petits traits du Roy en Flandre. Le Roy faisant la reveue d'un régiment, tous les soldats dirent à sa Majesté de manière à se faire entendre : Sire, ôtez nous notre major, il nous roue de coups de baton. le Roy ne fit pas semblant d'entendre et étant de retour chez lui, il s'informa du major qu'on lui dit bon officier, il l'envoie chercher, le major arrive. Mr le Major, dit le Roy vous avez là une canne qui ne convient pas à un bon officier comme vous ; donnez la moy ; je veux vous en donner une autre. le Roy l'envoie chercher dans son cabinet. Tenez, Mr, en voilà une autre mais je vous prie de vous souvenir qu'elle est pucelle. Conservez là ainsi. Ne voilà-t-il pas une jolie correction ?

Un soldat déserteur prest à être passé par les armes, le Roy passe, le fait venir luy demande pourquoy il a deserté

avec promesse de sa grâce s'il dit la vérité. he, Sire, dit-il, c'est que mon sergent me retient tous les jours deux liards. le sergent avoue, est mis à la queue de la compagnie et le soldat à sa place.

Un vieux soldat blanc par les crins se trouve dans la tranchée le Roy le voit he ! bon home, dit le Roy, vous êtes trop vieux, il faut vous mettre aux Invalides. Sire, dit le bon home j'y suis déjà par vos graces et je suis venu icy pour repandre le reste de mon sang pour le service de V. M. Le Roy tire de l'argent de sa poche, un seigneur tend la main pour le prendre, non, dit le Roy, ce brave soldat le recevra plus volontiers de ma main.

J'ay peur, Mr, que vous n'avez Lapeprè encore du tems. L'empereur mort, donc nouveaux systemes nouveaux projets, nouvelles guerres. Tous nos officiers voisins ont ordre de partir pour le 1er avril. Le Roy va en Flandre faire des sieges. Vous verrez dans les nouvelles à la main tous les systemes pour et contre L'Empereur futur ils ne sont pas encore developpés : on voit dans quelques nouvelles que Les Anglois et leurs alliés penchent pour le Roy de Pologne pour le mettre sur le trone Imperial. 8 Vaisseaux françois se sont battus ces jours passés contre 12 Anglois : les Anglois, dit la *Gazette d'hollande*, se sont retirés au port Mahon fort delabrés. le vin a été abondant cette année et bon mais vous ne le tencz pas encore *et ne vox faucibus horreat* je vous en fais venir l'eau à la bouche hélas, vous aimeriez mieux Le vin. Je ne trouvegueres d'autres expédient que de prier Mr votre Gnal d'envoyer des philibustiers (sic) sur toutes les costes de Baston gueter les vaisseaux d'Europe qui leur apportent du vin pour augmenter au moins celuy qu'on vous envoie de france me voila au bout de mon papier et je pourray bien vous en ecrire une seconde a la fin d'avril celle cy part par Paris ou va un Mr de mes amis j'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement

Monsieur

Votre très humble et tres obéissant serviteur

Dupuy curé de Cluis dessous

Je vous diray, Monsieur, que j'ai été fait Roy de la Trinité cette année et q. je porte la couronne jusqu'à la Trinité prochaine.

8 mai 1737.

Monsieur de Valmur porteur de celle cy vous dira de nos nouvelles et de toute la France. il vous dira que Le 20 mars dernier à 5 heures du matin Mr de Maurepas avec son petit air malin fut de la part du Roy demander Les sceaux a m^r Chauvelin et le fit conduire apres L'avoir laissé parler un quart d'heure a son epouse en sa terre de Grosbois bien escorté ou ou l'on dit qu'il plante des choux. Le 19 la nuit veille de cette chute Le Roy dit a un de ses valets de chambre je viens designer L'ordre qui fera tomber un homme de bien haut, Le valet de chambre imprudent dit la chose a Mr de Villeroy Lequel en donna avis sur le champ a Mr de Chauvelin, Mr le Cardinal informé de cette manœuvre a fait disgracier Le valet de chambre dont j'ay oublié le nom. quelques Almanacs en predisant cette chute ne se sont trompés que d'un jour. Si la comette qui a commencé a paroistre le 16 fevrier avoit jugé a propos de ne se montrer que le 20 mars La chute de Mr Chauvelin auroit été marquée dans Le ciel elle a paru cette comette le 16 février et disparu le 8 avril Mr Cassini en fit la description le 4 de ce mois a l'academie ou je me trouvay et pretend prouver que cette comette est la même qui parut en 1683 . . . Vous n'aurez selon toutes les apparences point de bon vin cette année en Canada, et comment courir cent hazards pour en boire de mauvais tandis que la fontaine de Jouvence coule a notre porte. Je mets les amis a part car ou niroit on pas pour les voir. Ce ne sera point cette année Monsieur que nous vinaillerons ensemble, attendons Le bon, on chante et on presche mieux. autres nouvelles n'aurez. point de paix publiée. Lan qui vient vous en aurez une plus longue en attendant je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

Du Puy

A Paris Le 8 may 1737

(Paris ?)

Monsieur,

Vous ne laissez rien à désirer de tout ce qui se passe en Canada. Rien ne vous échappe, cela convient a un procureur general qui doit avoir La vûe sur tout, tout aboutit a son

tribunal et moy j'en profite avec bien du plaisir par son bon soin a me recueillir par ordre Les morts, les vivants, les alliances, les disputes entre les pretres et les Recollets sur le droit que chacun peut avoir d'excommunier Les sauterelles, appel au Grand Vicaire puis a Mr L'Intendant qui se declare juge incompetent et puis pendant tout ce charivari Les sauterelles grugent les grains, il faudroit Monsieur pour punir tous ces disputeurs les condamner a vivre pendant un mois de jus de sauterelles. 170 L. la barrique de vin l'an passé 60 L. cette année quelle différence, c'est bien dit à petit manger bien boire mais il faut du pain. pour nous a 10 L. La barrique de vin grosse comme celle de Bordeaux voila bien une autre difference Monsieur six barriques pour une et du bon. Pour moy j'en viens de vendre quatre barriques de vieux qui n'étoit ni bouté ni aigre, vingt livres les quatre parce que Les barriques quoyque neuves étoient mal conditionnées et que j'avois peur de les perdre et que Le vin de deux ans n'étoit pas bien bon et que la barrique coute souvent quatre Livres c'est presqu'autant que le vin.

N'esperez point Monsieur La paix cette année. Le Roy vient de declarer la guerre aux Anglois qui ne vous fairont pas de bien en Canada car ils regardent toujours ce pays la avec des yeux de concupiscence a moins qu'on ne leur joue quelque tour dans leur pays tour qu'on a bien voulu leur jouer mais La mine a été éventée il s'agissoit donc de faire descendre sur les cotes d'Irlande Le fils du pretendant avec une bonne flotte et bien du monde Mr le compte de Saxe devoit commander L'armée de Debarquement on avoit des Intelligences en Irlande en ecosse et en Angleterre. Mr le Cardinal avoit dit-on inventé ce projet qui étoit bon mais Le secret n'a pas été gardé : les anglois sont sur leur gardes sur tout vers les cotes d'Irlande et les hollandois leur ont prêté six mil hommes pour les garder. il y a eu un combat naval entre les espagnols et les Anglois ce mois de mars combat ou il n'y (a) point eu d'autre decision que bien des coups de part et d'autre les espagnols en plus petit nombre se sont battus comme des Lions ils n'ont perdu qu'un vaisseau qu'ils ont brulé eux memes pour qu'il ne tombat point en main d'ennemie quelques vaisseaux françois ont secouru les espagnols pendant que Mr de Cour Lieutenant gnal avec la flotte les a regardé faire en se retirant dou vient qu'il a eu

ordre de venir en cour rendre compte de sa conduite et que La Reine d'Espagne demande justice contre luy toutes les flottes combattantes se sont retirées pour se radouber et pendant ce tems La nous faisons passer nos munitions en Italie ou nous avons une armée voilà tout ce que nous avons gagné . . . deux armées en flandres de chacun 70 hommes l'une commandée par M. le march. de Noailles, l'autre par M. le comte de Saxe fait maréchal de france sans avoir egard a sa religion, une autre en Allemagne commandée je crois par M. de Coigny. celle d'Italie commandée par M. le prince de Conti et un maréchal. voila Mr bien des preparatifs qui nous donneront beau jeu pour l'an qui vient pourvu que ce ne soit point a nos depens. Point de vers cette année. Il faut une bataille pour animer les poetes

Je suis avec respect, Monsieur,
Votre tres humble et tres obéissant serviteur
curé de Cluis dessous a Argenton (1)

LE PREMIER TRAMWAY AU CANADA

Le premier service de tramway du Canada fut établi à Toronto, sur Yonge street, le 11 septembre 1861.

En novembre suivant, on inaugurait un service de tramway à Montréal.

La palme appartient donc à Toronto par une petite marge
Lucien BRAULT.

Sous la direction de quel ingénieur fut construit le fort de Chambly ?

R10.

LE FONDATEUR DE WINNIPEG

Avant de prendre le nom de Winnipeg, l'endroit était occupé par le fort Garry, établi par Nicolas Garry dès 1821. Garry était l'un des directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le nom de Winnipeg fut substitué à celui de Fort Garry, vers 1862. Cependant ce n'est qu'en 1873 que Winnipeg fut constituée en ville.

R. R.

(1) Archives de la province de Québec.

AU TEMPS DES MAQUIGNONS

Les Canadiens furent amateurs de chevaux à ce point que les Européens qui visitèrent notre pays, sous le régime français, en étaient étonnés. Franquet, par exemple, raconte qu'un habitant à l'aise avait « un cheval pour chacun de ses garçons en âge d'être mariés » . . . Il note même que les jeunes gens se rendaient à l'église à cheval et qu'ils avaient le droit de conduire leurs maîtresses assises en croupe à leur côté. Maîtresse s'entend ici au sens ancien du mot qui est synonyme de « blonde ». C'est pour cela que les demoiselles appelaient leurs amoureux des « cavaliers ».

Nous n'en dirons pas plus sur ce sujet, car notre idée est plutôt de parler de deux endroits, à Montréal, qui durent leur période de notoriété au fait que les maquignons s'y donnaient rendez-vous.

* * *

Le plus ancien marché de chevaux (à nous connu) se trouvait dans la grande cour d'une taverne, celle-ci était rue Notre-Dame, tandis que la cour longeait la rue Saint-Jacques près de la rue McGill.

Ce marché s'appelait le *Tattersall* de Montréal et, en 1834, il avait pour grand-maître, l'israélite Aaron. Le trafic s'y faisait tous les mardis et tous les vendredis. Pourquoi ce marché portait-il le nom bizarre que nous avons dit, ci-dessus ? Parce que c'était un établissement public, « à l'exemple de celui fondé à Londres par M. Tattersall ».

En 1837, d'après le lieutenant-colonel Fletcher, c'est là que les *Fils de la Liberté* se réunissaient et c'est là, au mois de novembre, que commença l'échauffourée avec le *Doric Club* qui fut suivie de la rébellion. (1)

Borthwick, dans ses *Streets of Montreal* parle du susdit marché en spectateur intéressé : « In olden time, Montrealers well knew « Tattersall's Horse Market ». Many « a man was « bitten » after he supposed that he had bought « a « fine horse ». I well remember the hubbub and excitement of the Jehues and habitants when an old plug was « led forth to undergo the round of the yard and the bids « began to rise sometimes from two dollars up to ten on « an old animal. All is gone, horse and rider have long

(1) Massicotte *Faits curieux*, p. 94.

« since passed away and imposing buildings now take the place of « Tattersall's ».

A des périodes fort éloignées certains faits se reproduisent de façon absolument semblable. Ainsi, après avoir lu et relu ce souvenir du vieux pasteur anglais, il nous semblait que comme nous il avait vu l'*Encan Marleau* à Sainte-Cunégonde ou que comme lui, nous avions vu le Tattersall.

Maître Marleau avait ouvert, sur le côté sud de la rue Notre-Dame une hôtellerie assez considérable. L'édifice étant sis au centre d'un grand emplacement, quelques maquignons suggérèrent un jour au sieur Marleau d'aménager une piste, et d'y laisser tenir un marché de chevaux tous les vendredis. L'hôtelier ne pouvait que bénéficier du nombre d'acheteurs et de vendeurs qui se rendraient sur le terrain qu'il n'utilisait pas. L'idée plut au tavernier et l'*Encan Marleau* connut de si beaux jours, son renom s'étendit si loin que nous vîmes des cultivateurs ou des amateurs venir des quatre coins de l'horizon chez Marleau.

Tout comme au temps du Tattersall, la majorité des chevaux offerts en vente étaient des rosses qui auraient préféré s'ébattre dans une friche, mais les commerçants pensaient autrement. Parmi eux, fut un as : nommé Picrème, de langue française, quoique d'origine anglaise et dont le véritable patronyme devait être Pickering.

Picrème avait un don, de n'importe quelle haridelle, en deux ou trois jours, il pouvait, en la transformant créer un cheval qui faisait le tour de la piste à franche allure. Aussi parvenait-il à obtenir, 5, 10 et 15 dollars des squelettes qu'il avait achetés pour une chanson, ou qu'il avait échangés.

Plus instruit, élevé dans un autre milieu, Picrème aurait pu être un Musica Coster ou un Yvon Kreuger, ce qui n'est pas peu dire.

Marleau (on écrivait aussi Marlo, mais la véritable orthographe était Merlot), ne fut pas un aubergiste ordinaire. Au dernier étage de son immeuble, grand pour une maison de banlieue, il y avait une salle de belle dimension où il se donna quelques concerts, où surtout, fréquemment, les samedis, ce nous semble, il y avait grand bal, sous la surveillance d'un gros « constable » ou « policeman ». C'est par l'un ou l'autre de ces vocables que le peuple aimait désigner le représentant de l'autorité civile.

Le sieur Marleau s'évertuait à procurer au peuple des distractions honnêtes qui ne pouvaient, bien entendu, nuire à son commerce, c'est pourquoi, certains étés, il permit pour l'amusement des enfants, l'érection d'un manège de chevaux de bois, qui se nommait « carrousel » couramment et joliment par notre bon peuple, en souvenir sans doute des parades d'écuyers, dont nos ancêtres de France avaient pu laisser le souvenir à leurs descendants.

Tout près du manège où les coursiers de bois luttèrent de grâce avec les chevaux poussifs qui, momentanément vigorisés, parcouraient la piste la tête haute et les naseaux fumants, tout près donc, également, était un guignol, c'est-à-dire un petit théâtre de marionnettes à main dont nous avons parlé dans le B.R.H. de 1922 p. 339.

F.-X. Marleau ayant quitté ce monde en 1886, l'hercule Louis Cyr, ignorant combien fulgurante serait sa carrière, ouvrit un hôtel sportif à quelques pas de la taverne du défunt et y transplanta la piste chère aux maquignons. Heureusement, pour celui qui devait être un jour classé sans conteste : *The strongest man that ever lived*, (1) Louis Cyr abandonna très tôt son débit de liqueurs, et ce fut la fin du Tattersall faubourien.

E.-Z. MASSICOTTE.

DEUX ÉTATS DE SERVICES DE LOUIS-PHILIPPE DE VAUDREUIL

« Rigaud l'aîné, Comte de Vaudreuil

Né au Canada, fils d'un capitaine de vaisseau et Gouverneur général de Canada — 4 frères dont 3 servant à la marine ou dans les colonies et l'autre dans les Gardes françaises, comme Major.

Expectative d'Enseigne en Canada.....	8 mai 1695
Enseigne en pied.....	20 may 1698
Garde Marine.....	29 may 1698
Lieutenant d'Infanterie.....	15 juin 1705
Confirmé garde marine.....	29 avril 1707

(1) C'est le titre d'une biographie très documentée, publiée en 1927 et signée par George F. Jowett, alors président de l'*American continental weight lifters association*.

Capitaine d'Infanterie.....	5 mai 1710
Enseigne de vaisseau.....	5 juillet 1711
Lieutenant de vaisseau.....	28 juin 1713
Chevalier de S ^t Louis.....	23 décembre 1721
Capitaine de vaisseau.....	1er avril 1738
Chef d'Escadre.....	1er avril 1748
Lieutenant Général.....	25 août 1753
Commandeur à 3.000 ^h 00.....	1er juillet 1754
Grand Croix à 6.000 ^h 00.....	14 9 ^{bre} 1756
Mort à Tours le 27 9 ^{bre} 1763 »	

« (Extrait de l'Alphabet Lafillard)

Rigaud de Vaudreuil l'ainé, né en Canada, fils du feu Gouverneur du dit pays, officier de vertu qui a malheureusement perdu la flûte l'« *Éléphant* » dans le fleuve S Laurent en 1729, mais qui a aussi sauvé et ramené à Rochefort le « *Tonnant* » de 80 canons commandé par M. de l'Étenduère au combat de 1747. Il a 4 autres frères : l'un Major des Gardes françaises et les 3 autres Gouverneur ou Lieutenants de Roi à l'Amérique

Expectative d'Enseigne, Canada.....	8 mai 1695
Enseigne en pied, id.....	20 mai 1698
Lieutenant en pied.....	15 juin 1705
Repasé Garde marine.....	29 avril 1708
Capitaine en pied.....	5 mai 1710
Enseigne de vaisseau.....	5 juillet 1711
Lieutenant de vaisseau (Col.).....	28 juin 1713
Repasé Lieutenant de vaisseau (Roch.).....	2 juin 1715
Chevalier de S Louis.....	23 décembre 1721
Capitaine de vaisseau (Roch.).....	1er avril 1738
Chef d'Escadre.....	1er avril 1748

1718 *L'Eléphant*.

1747 Commande *l'Intrépide*.» (1)

LA FAMILLE JONES

David Thomas Allen Jones était né dans le pays de Galles le 17 août 1790. Il s'embarqua pour le Canada en 1816. Le navire qui le portait fit naufrage sur l'île aux Grues et le jeune homme fut recueilli par M. McPherson, seigneur de l'île.

(1) Archives de la Marine, à Paris, cote, 340.

M. Jones passa ensuite à Saint-Thomas de Montmagny où il fut instituteur, puis à Lachine et enfin à Saint-Roch des Aulnaies où il remplit les mêmes fonctions.

En 1832, M. Jones, fatigué de l'enseignement ou pour améliorer sa position, s'établit comme épicier, rue Saint-Jean, à Québec. Il y fit d'excellentes affaires. Ruiné par le feu de 1845, M. Jones passa les dernières années de sa vie à Saint-Roch des Aulnaies où il décéda le 10 mars 1859.

M. Jones avait épousé à la cathédrale anglicane de Québec, le 27 mai 1820, une canadienne-française catholique, Françoise-Luce Perrault, fille de Michel Perrault et de Angélique Damours de Plaine. Madame Jones était décédée neuf ans avant son mari, à Québec, le 3 juin 1850.

Du mariage Jones-Perrault étaient nés cinq enfants, deux fils qui furent protestants et trois filles qui furent catholiques :

1° Michel Edwin Allen Jones, le continuateur de la lignée.

2° George Stephen Jones, marié à une demoiselle Tanswell et qui mourit dans Ontario.

3° Angelina Jones, mariée à Québec, le 5 août 1869, à Edmond Pelletier, cultivateur, de Matane.

4° Agnes Jones, décédée non mariée à Saint-Roch des Aulnaies.

5° Henrietta Clementina Jones née à Québec le 27 octobre 1832 ; décédée au même endroit le 21 août 1833.

Michel Edwin Allen Jones, le continuateur de la lignée, né à Saint-Thomas de Montmagny le 15 mars 1821. Il devint épicier à Québec comme son père et fit une jolie fortune. M. Jones fut pendant plusieurs années président de l'Assurance de Québec. Décédé à Québec le 20 février 1900, à l'âge de 78 ans et 11 mois. Il avait épousé, à Québec, le 29 mars 1854, Mary Ann Pool qui décéda le 1er janvier 1894.

Du mariage Jones-Pool naquirent cinq enfants :

1° Mary Isabella Emma Jones née à Québec le 19 juillet 1855; décédée non mariée au même endroit le 23 août 1924, à 69 ans.

2° George Edwin Allen Jones, le continuateur de la lignée.

3° Ethel Minnie Maud Jones née à Québec le 17 août 1867.

4° Fannie Hilda Charlotte Jones née à Québec le 8 juillet 1872; décédée au même endroit le 19 avril 1875.

5° Thomas Jones né à Québec le 27 septembre 1874.

George Edwin Allen Jones, né à Québec le 28 septembre 1860, fut admis au barreau le 13 janvier 1886. Il s'occupa beaucoup de milice et fut commandant du 8e bataillon Royal Rifles de 1897 à 1902. Le lieutenant-colonel Jones décéda subitement dans la cathédrale anglicane de Québec le 3 février 1918. Il avait épousé, à Québec, le 3 janvier 1889, Grace Agnes Campbell, qui décéda à Québec le 19 mars 1930, à l'âge de 67 ans.

De ce mariage étaient nés quatre enfants :

1° Gwyneth Isabel Jones née à Québec le 16 janvier 1891.

2° Cecily Allen Jones née à Québec le 17 janvier 1894.

3° Mervyn Campbell Allen Jones né à Québec le 10 janvier 1899. Le lieutenant Mervyn Jones fut tué en France pendant la Grande Guerre.

4° Rosamond Sexton Allen Jones née à Québec le 14 octobre 1901 ; décédée au même endroit le 5 décembre 1903.

P.-G. R.

LA POSTE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Y avait-il un système postal quelconque à Québec sous le régime français? Non. Le gouvernement du Roi ne s'occupa jamais de doter sa colonie de l'institution si utile des postes. Si M. X, qui demeurait à Québec, avait un fils à Paris ou même à Montréal, pour lui faire parvenir une lettre, il devait attendre le bon vouloir d'un capitaine de vaisseau ou d'un voyageur quelconque pour le transport de sa communication. Avec ce système archaïque, une lettre arrivait à destination souvent un an et même plus après avoir été écrite. Et, très souvent, la lettre restait en chemin. Pour être plus sûrs que les envois arriveraient à destination, nos ancêtres transcrivaient leurs lettres deux ou trois fois et envoyaient ces copies par des voies différentes. Dans un acte notarié des Archives de la province de Québec on trouve trois lettres absolument semblables écrites par la même per-

sonne et envoyées au même destinataire. Par bonheur, les trois lettres avaient été remises à la personne intéressée. L'ordonnance de l'intendant Hocquart du 20 juillet 1732 illustre bien les inconvénients de l'absence de système postal sous le régime français. Lorsque les vaisseaux venant d'Europe arrivaient à Québec, ceux qui attendaient des lettres de là-bas se rendaient en chaloupe au devant de ces navires et le capitaine, pour se débarrasser plus vite de ses *commissions*, leur remettait toutes les lettres dont il s'était chargé. On comprend qu'avec un pareil système beaucoup de ces lettres se perdaient quand elles n'étaient pas ouvertes par des gens peu scrupuleux. Par son ordonnance du 20 juillet 1732, M. Hocquart défendait aux Québécois d'aller à bord des vaisseaux avant que le capitaine fût descendu à terre. Celui-ci devait les remettre à un négociant ou bourgeois de Québec à qui les intéressés pouvaient réclamer leurs lettres. Cette méthode surannée exista jusqu'à la Conquête.

LA SOCIÉTÉ DE QUÉBEC EN 1720

Le Père de Charlevoix fait un tableau charmant de la société de Québec en 1720. On ne compte guère à Québec, écrivait-il, que sept mille âmes, mais on y trouve un petit nombre choisi où il ne manque rien de ce qui peut former une société agréable. Un gouverneur-général avec un état-major, de la noblesse, des officiers et des troupes ; un intendant avec un Conseil Supérieur et les juridictions subalternes ; un commissaire de la marine, un grand-prévôt, un grand-voyer et un grand maître des eaux et forêts, dont la juridiction est assurément la plus étendue de l'univers ; des marchands aisés ou qui vivent comme s'ils l'étaient ; un évêque et un séminaire nombreux ; des Récollets et des Jésuites ; trois communautés de filles, bien composées ; des cercles aussi brillants qu'il y en ait ailleurs chez les gouvernants et chez les intendants ; voilà, ce me semble, pour toutes sortes de personnes de quoi passer le temps fort agréablement ». Puis, le Père de Charlevoix énumère les amusements de Québec à cette époque : l'été, la calèche ou le canôt ; l'hiver, la traîne sauvage ou le patin ; la chasse, l'hiver et l'été. Il ne manque pas de mentionner les sujets de conversations. Pas de nouvelles courantes, car il n'y a pas de

journaux ; on politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir ; les sciences et les arts ont même leur tour. Les Canadiens, dit encore le Père de Charlevoix, respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie. Nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. Aucun accent à Québec. Le Père dit une vérité aussi vraie aujourd'hui qu'en 1720 : On ne voit point de personnes riches, mais on y aime à se faire honneur de son bien. Il lance en passant un petit dard aux Québécoises qui se retranchent sur la table pour être bien vêtues. Le Père de Charlevoix avoue du reste que les ajustements font bien à nos créoles, c'est-à-dire aux Canadiennes. Il termine en disant que tout le monde a ici le nécessaire pour vivre ; on y paye peu au roi ; l'habitant ne connaît point la taille ; il a le pain à bon marché ; la viande et le poisson n'y sont pas chers ; les femmes n'apportent ordinairement pour dot à leurs maris que beaucoup d'esprit, d'amitié et d'agréments, et Dieu répand sur les mariages, dans ce pays, la bénédiction qu'il répandait sur ceux des patriarches.

LA FEMME DU MAJOR ZACHARIE DUPUIS

En 1665, arrivait à Montréal, demoiselle Jeanne Groisard, âgée de 37 ans. (1) Très peu de filles et de veuves dépassant 25 ans immigrèrent en notre colonie, si elles ne se destinaient pas à la vie religieuse. On ne le permit qu'à quelques-unes qui étaient de très bonnes familles, qui jouissaient d'une certaine aisance et qui pouvaient avoir occasion d'épouser des officiers peu rémunérés et désireux d'avoir un foyer.

Sur ces dames ou demoiselles de qualité, nous avons parlé de Mlle de Roybon d'Alonne, sans rappeler toutefois ses aventures dans l'Ouest (B.R.H. 1919, p. 277 et 1922, p. 44) et de Mlle Alixe de la Feuillée, veuve de Louis des Granges qui devint la compagne du sieur de La Mothe de Lucière (B.R.H. 1921, p. 189). Disons, cette fois, un mot de mademoiselle Groisard.

* * *

(1) Dans les actes notariés et autres on la nomme Croisat et Grouat, mais elle signe Groisard. En plus, Tanguay lui accorde 20 ans en 1668, mais au recensement de 1667, elle avait déclaré en avoir 40.

On connaît la brillante et extraordinaire carrière de Zacharie Dupuis ; il suffit donc de rappeler qu'il avait 50 ans, lorsqu'il vint, étant veuf, s'établir à Ville-Marie, en 1658.

Excellent et fort honnête officier, il fut de grand secours à M. de Maisonneuve, même au valeureux capitaine Lambert Closse à qui Dupuis succéda comme major, en 1662.

Demoiselle Groisard était à Montréal depuis un an lorsque, le 18 octobre 1666, elle acheta de Pierre Meusnier, une maison acquise par lui, quinze jours plus tôt, de Suzanne Duverger, femme de Marc-Antoine Galibert dit Coulombiers.

Dans le petit bourg de Ville-Marie, le major Dupuis pouvait-il ne pas faire la connaissance de demoiselle Groisard ? En fait même, ils assistaient ensemble, le 23 novembre 1666, au contrat de mariage de Charles Boyer et de Marguerite Tenard.

Deux ans plus tard, le major Dupuis et Jeanne Groisard décidaient de faire vie commune, mais qui expliquera pourquoi ces deux montréalais d'adoption firent-ils bénir leur union à Québec, le 25 octobre 1668 ? Il est vrai que le marié avait 60 ans et sa compagne 40 ans, mais à cette époque, on ne se préoccupait guère des écarts d'âge entre les époux. Quoiqu'il en soit, Zacharie Dupuis revint habiter Montréal avec sa femme, et, vers le même temps, le distingué major obtenait un fief qu'il nomma Verdun (du nom ou partie du nom de sa petite patrie) et auquel, l'intendant Talon ajouta l'île au Héron. (1)

En 1673, Dupuis et sa femme cédaient leurs immeubles aux Sœurs de la Congrégation qui s'engageaient à les pensionner à vie.

Le major s'éteignit en 1676, mais que devint Jeanne Groisard qui n'avait alors que 48 ans ? Ne trouvant pas sa sépulture à Montréal, nous supposons qu'elle alla finir ses jours en France, tout comme Marc-Antoine Galibert et Suzanne Duverger.

E.-Z. MASSICOTTE.

(1) Voir *Cahier des Dix*, n° 3. Deux majors et une petite île, p. 147.

LA FAMILLE BREWER

Il faut croire que les officiers du régiment des Meurons qui vint ici en 1812 n'étaient pas tous d'origine suisse, comme on l'a écrit plusieurs fois, puisque Jasper Brewet, lieutenant dans ce régiment, était allemand et né à Cologne.

Quoi qu'il en soit, après le licenciement du régiment des Meurons, M. Brewer décida de rester à Québec. Comme il était instruit, connaissant parfaitement les langues française et anglaise, il devint fonctionnaire public.

M. Brewer décéda à Saint-Hyacinthe le 19 mai 1846.

Le *Canadien* du lendemain dit : « Il a servi pendant la dernière guerre américaine, comme lieutenant dans le régiment des Meurons, et, depuis la paix, a rempli plusieurs situations dans les bureaux publics. Tous les actes et transactions de cet homme ont été marqués au coin de l'honneur et de la probité la plus exquise ; sa fin a été celle d'un bon chrétien et d'un fervent catholique ».

M. Brewer était-il catholique de naissance ? Son acte de mariage à la Christ Church, de Montréal, le 22 octobre 1821, nous porte à croire qu'il était protestant, probablement luthérien. Il dit : « Gaspard Guillaume alias, » Jean Nepomuc Brewer, of Quebec, Esquire, of lawfull age, and Charlotte Frémont, of Montreal, a minor, were married by license the twenty second day of october one thousand eight hundred and twenty one, by me, John Bethune, rector ».

Charlotte Frémont n'était pas de Montréal, comme le dit le ministre Bethune, mais de Québec. Elle était la fille de Charles-Pierre Frémont, marchand, puis commissaire des transports, et de Charlotte-Félicité Voyer.

Madame Brewer décéda à Saint-Romuald d'Etchemin le 23 novembre 1874.

Du mariage de Jasper Brewer et de Charlotte Frémont naquirent sept enfants :

1° Charlotte-Josephte Brewer née à Québec le 1er décembre 1822. Elle devint, à Saint-Hyacinthe, le 2 février 1846, la femme d'Emmanuel-Louis-Rémi Couillard Després, marchand, puis directeur de la poste à Saint-Hyacinthe. Madame Couillard Després décéda à Saint-Hyacinthe le 26 avril 1873, laissant deux filles, madame Lemaire Saint-Germain et madame Léon-J. Dessane.

2° Charles-Louis Brewer né à Québec le 9 mars 1824 ; décédé au même endroit le 9 octobre 1824.

3° Édouard-Auguste Brewer né à Québec le 25 mars 1825 ; décédé au même endroit le 13 juillet 1826.

4° George-Gaspard Brewer né à Québec le 25 juin 1833 ; décédé au même endroit le 25 juillet 1834.

5° Henriette Brewer née à Québec le 17 mai 1835. Elle fut mariée, à Saint-Hyacinthe, le 10 février 1857, à Pierre-Édouard Leclerc

6° Albertine Brewer née à Québec le 30 novembre 1837 ; décédée au même endroit le 13 février 1841.

7° Hélène Brewer née à Québec le 12 juin 1841. Elle devint la femme de Léonard-Irénée Boivin (28 octobre 1861). M. Boivin devint un des associés de l'importante maison Mongenais, Boivin et Cie, de Montréal. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage.

P.-G. R.

WOLFE EST-IL BIEN MORT SUR LES PLAINES D'ABRAHAM

Tous les auteurs contemporains de Wolfe s'accordent à dire qu'il mourut sur le champ de bataille même des Plaines d'Abraham, à l'endroit où s'élève son monument, à quelques centaines de pas du Musée de la Province. Le sergent James Thompson, des Fraser Highlander's, qui prit part à la bataille des Plaines d'Abraham, a tenu un journal, jour par jour, heure par heure, de tous les événements qui se sont déroulés sous ses yeux pendant la campagne de 1759. La partie connue de ce journal commence le 16 mai 1759 et se termine le 13 septembre 1759, précisément par le récit de la bataille des Plaines d'Abraham. Thompson décrit ainsi la bataille : « The enemy about 9 began to advance. We had got up of our artillery about an hour before. On the enemy advancing our people stood with the greater firmness, coolness & silence. Their greatest push was in the center where they were formed in very deep columns. Their Grenadiers was on their left which stood longest and behaved better than any of their army. The left that they attempt to brake in on which Gen^r Townshend with Amherst Regiment and the Light of the army repulsed and drove them away ... »

General Wolfe himself was on the right with the Grenadiers of Louisbourg. In the first of the Engagement, he received a wound in the hand and a few minutes after another in the right breast. He was carried off the field *and dye before they got him to the water side . . .* » Thompson dit bien, n'est-ce pas que Wolfe reçut une blessure à la main, puis, quelques minutes plus tard, une autre dans le « breast » droit, et qu'il mourut dans le trajet des Plaines au fleuve, c'est-à-dire dans le sentier par où il était parvenu sur les Plaines d'Abraham le matin même. Il est vrai que Thompson est un témoin digne de foi et que d'ordinaire il ne parle que de choses qu'il a vues de près. Toutefois, dans le cas présent, comme il est le seul à affirmer que Wolfe mourut dans le trajet des Plaines au fleuve, nous serions plutôt porté à accepter l'opinion des autres témoins. Les chirurgiens qui, sur le champ de bataille, examinèrent la blessure de Wolfe, ont dû voir tout de suite qu'elle était mortelle et qu'il n'avait plus que quelques minutes de vie. Pourquoi auraient-ils eu la cruauté de faire transporter Wolfe encore vivant en bas de la côte abrupte ?

LA DISTRACTION D'UN GOUVERNEUR

Le vicomte Monck, nommé gouverneur-général du Canada, dans les premiers jours d'octobre 1861, débarqua du *North Briton*, à Québec, le 23 du même mois. Le lendemain, lorsqu'il voulut prêter son serment d'office, il s'aperçut qu'il avait oublié sa commission de gouverneur donné sous le grand sceau dans ses bagages restés en Angleterre. Il prêta donc serment le 25 octobre simplement comme administrateur du Canada, en attendant sa commission. Les *officiels* ne pouvaient considérer le vicomte Monck comme gouverneur aussi longtemps que le précieux document ne leur serait pas soumis. La population de Québec n'était pas tenue à la même réserve. Dès le 20 novembre, le vicomte Monck était invité à visiter le couvent des Ursulines. Il s'y rendit avec lady Monck, l'honorable G.-E. Cartier, Mme Cartier, sir N.-F. Belleau, lady Belleau, etc., etc. Lady Monck fut si intéressée par sa visite qu'elle retourna au couvent des Ursulines le lendemain avec ses filles pour assister à une profession religieuse. Le 26 novembre, le vicomte

Monck, lady Monck et leurs trois enfants visitaient le séminaire de Québec et l'université Laval. Le gouverneur Monck donna d'excellents conseils aux écoliers. « Souvenez-vous, mes enfants, que pour prospérer dans la vie, il faut vous mettre à l'œuvre tout de suite, pendant que vous êtes jeunes. Ne vous rebutez pas, travaillez avec cœur, et quoi qu'on ne puisse pas toujours réussir, car tous les concurrents ne peuvent pas remporter la victoire, tâchez au moins de vous en montrer dignes par votre persévérance et votre diligence ». Croira-t-on que certains journaux fanatiques attaquèrent violemment le gouverneur Monck à cause de ses visites à des institutions catholiques comme le couvent des Ursulines et l'université Laval? Enfin, le 28 novembre 1861, un peu plus d'un mois après son arrivée à Québec, le vicomte Monck recevait sa commission émise sous le grand sceau, et, le même jour, il prêtait son serment d'office comme gouverneur-général du Canada.

P.-G. R.

LETTRE DE TOUSSAINT POTHIER A PIERRE GUY,
MONTRÉAL

L'Assomption, le 17^e janv^r 1789.

Mon ami,

Je te prévien que j'ai appris avec certitude que *Mr. de Bonne* avoit invité plusieurs citoyens et Habitants de nos campagnes (cela depuis Dimanche) pour aller clandestinement imploré, ou peut-être extorquer des Signatures (Dieu seul sai pour quoy) Combien les Flateurs sont à craindre & Dangereux dans de pareilles démarches, puisque leurs Discours ne peut enfanter que la Discorde et une futur division, il est certain que dans l'état actuel ou sont les choses on peut les Craindre, je ne crois pas qu'il soit de l'honneté de *S^r de Bonne* de faire de tels démarches sans en faire une publication aux Portes des Églises, et en dire le sujet. Car enfin qui sai s'il ne trame pas quelque noire trahison contre leurs frères et compatriotes, Je te dis en vérité que je suis fâché, même de te dire, que nous avons un *Extravagant de parent De Bonne qui se donne un nom dans son troupeau*, Je te fais part de mes observations en te priant de me dire si je n'aurois pas manqué au devoir de La Magistrature en n'obligeant

point les Couveurs de bois de me rendre compte de leurs démarches clandestines.

Je suis ton bon ami et parent
Tousst. POTHIER (1)

LE PREMIER INTENDANT ROBERT

Nous avons présenté à la Société Royale du Canada, en 1903, des notes tendant à montrer la parenté entre nos intendants et les ministres du roi. Nous avons trouvé quelques détails sur Robert, premier intendant, qui cependant ne vint pas au Canada. Louis Robert, seigneur de Fortelle, était d'une famille d'Orléans.

Louis Robert fut maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer par arrêt du Conseil d'État du roi, rendu le 4 mai 1667. Il mourut en 1698. Il avait épousé Anne Naudet. (Dict. LaChesnaye, vol. XVII, p. 167).

Louis Robert n'eut que deux filles ; l'une épousa le marquis de Livri, premier maître d'hôtel du roi ; l'autre, le comte Des Maretz, grand-fauconnier de France. Cette union rendait Mademoiselle Robert, *nièce* de Colbert.

Dangeau (vol. XI — 257, 28 novembre 1706) nous apprend « que le roi donna à Livry, 20,000 écus de brevet de retenue d'augmentation sur la charge de premier maître d'hôtel, sur laquelle il en avait déjà un de 400,000 francs. Il donne à son fils la capitainerie de Livry, et le père en aura les revenus et la survivance. Ce fils épousa Mlle Robert qui a 500,000 livres de bien acquis et on croit qu'elle aura encore 100,000 écus après la mort de ses oncles ; elle n'a plus ni père ni mère, elle n'a qu'une sœur qui est la comtesse des Maretz qui n'a point d'enfant. Livry donne à son fils 12,000 livres de rente. »

Louis Robert fut nommé intendant au Canada, le 21 mars 1663. Il n'y est jamais venu. La perspective d'y amasser rapidement des richesses lui parut plutôt pauvre et il resta en France. Les charges qu'il occupa subséquemment complèrent ses expectatives de fortune.

Ces notes sont additionnelles à ce que j'ai donné précédemment.

Régis Roy.

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS

Louis XIV institua l'ordre de Saint-Louis au printemps de 1693. La nouvelle pénétra à Québec, probablement en juillet, et y causa un certain émoi puisque cet ordre était pour les gens d'épée ayant dix ans de service, et que l'on n'exigeait aucune preuve de noblesse. Le côté le plus attrayant de cette affaire, pour la plupart de nos gens, souvent si besogneux, fut le corollaire accordé par le monarque, grand-maître de l'ordre, sous la forme tangible d'une pension ou rente annuelle de huit cents à quatre mille francs.

Etre chevalier de Saint-Louis fut donc fort désiré des officiers canadiens, et un assez bon nombre furent favorisés sous ce rapport. Le gouverneur, l'intendant ou quelque protecteur bien en cour, obtinrent pour nos gens, la croix convoitée.

Le premier décoré au Canada, a été, je crois, M. de Callières qui fut admis par l'entremise de son frère bien vu du roi. Notre officier envoya ses remerciements au ministre, le 19 octobre 1694.

Il n'était pas nécessaire de prouver la noblesse pour avoir la croix de Saint-Louis ; cependant, cette chevalerie conférait une noblesse temporaire, et, si le fils d'un chevalier était reçu à son tour et qu'ils furent chacun vingt ans dans cet ordre, la descendance se trouvait anoblie, *ipso facto*. Nous avons des familles canadiennes dans ce cas.

Le roi seul accordait la croix de Saint-Louis.

L'ordre date de 1693. Le marquis de Dangeau s'exprime ainsi dans son journal, le 9 avril 1693 : — « Le roi fit lire par Chamlay, l'édit de création d'un nouvel ordre militaire de Saint-Louis. Le roi en sera le grand maître perpétuel et en portera la croix sous celle du Saint-Esprit. Le dauphin, ou l'héritier présomptif de la couronne quand il n'y aura pas de dauphin, en portera la croix aussi. Tous les maréchaux de France l'auront, et à l'avenir quand le roi fera un maréchal de France, il le fera en même temps Chevalier de Saint-Louis. On ne fait aucune preuve de noblesse, mais il faut au moins avoir servi dix ans. Il y aura huit grands-Croix qui porteront un ruban rouge et une croix d'or sur leurs habits et qui auront 2,000 écus chacun. Le roi fait un fonds pour cet ordre-là de 100.000 écus par an. Il y aura

différentes classes dans les pensions et ces revenus-là ne pourront être saisis pour aucune dette. (Vol. IV — p. 261).

Quelques jours plus tard, Dangeau rapporte (11 mai 1693, vol IV — 282-283) : — « La réception des chevaliers de Saint-Louis ressemble à celle de Saint-Michel. Au lieu de dire : « Par Saint-Georges et Saint-Michel, je vous fais chevalier ! » le roi dit : « Par Saint-Louis, je vous fais chevalier ! » C'est M. de Barbezieux qui lit le serment pour tous les officiers de terre, et M. de Pontchartrain pour les officiers de la marine.

Il y a huit commandeurs à 4.000 francs ; seize commandeurs à 3.000 francs ; vingt-quatre chevaliers à 2.000 francs ; vingt-deux chevaliers à 1.500 francs. Outre cela il y a beaucoup de chevaliers à 1.000 francs et à 800 francs.

A la croix qu'on leur donne il y a un Saint-Louis et pour parole : « LVD. M. INST. 1693. » et au revers de la croix une épée nue avec une couronne au milieu de la lame avec les mots : « BELL. VIRTUTIS. PROEM. »

Ces croix sont très belles et bien travaillées et quoique chargées de beaucoup d'ouvrage et faites avec précipitation, tout s'y distingue, mais il ne part rien que de parfait de chez M. de Launay, orfèvre du roi.»

Dans le cas des nouveaux chevaliers demeurant au loin, le roi désignait quelqu'un pour les recevoir et leur faire prêter le serment.

Il y eut en 1693, soixante-dix chevaliers de Saint-Louis d'un classement spécial, comme nous venons de le marquer, et l'on peut se figurer qu'un très grand nombre d'aspirants s'est imposé à la considération du souverain. Dangeau nous donne les noms des titulaires commandeurs, etc., qui furent nommés. Un auteur canadien, en 1902, s'est indigné parce que Frontenac n'eut pas cette marque d'honneur en 1690 ou 1691, posant, que si quelqu'un la méritait, c'était bien notre gouverneur qui venait de sauver le Canada pour le roi. Cet écrivain, évidemment, oubliait ou ignorait que l'ordre de Saint Louis n'existait pas, avant 1693. Et si Frontenac ne reçut la croix de Saint-Louis que trois ans après l'institution de l'ordre, on peut bien supposer qu'il y ait eu raison dans ce retard et que le roi n'est pas à blâmer.